



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020**

Le lundi 14 décembre 2020 à vingt heures, le conseil municipal, légalement appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour accompagnée d'une note de synthèse, adressée dans les cinq jours francs par monsieur Dominique DELIVET, maire, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Forum, situé à Argences (14370), place de la République, sous la présidence de monsieur Dominique DELIVET, maire.

Étaient présents : M. Dominique DELIVET, maire, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Richard MARTIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, M. Amand CHOQUET, Mme Lydie MAIGRET, M. Patrice RENOUF, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI et M. Gilbert GEMY, adjoints au maire, Mme Christelle BEAUDOUIN, Mme Martine BUTEUX, M. Franck CENDRIER, Mme Sandrine FLAMBARD, Mme Florence GUERIN, M. Jérôme LAMI, M. Michel LE MESLE, M. Timothée LESAGE, Mme Anne LEULLIER, M. Jacques-Yves OUIN, M. Philippe OUVARD, Mme Audrey RUQUIER, Mme Marianne TURPIN et M. Michaël VILALTE-HEUZE.

Date de la convocation

8/12/2020

Date d'affichage de la convocation

8/12/2020

Date d'affichage du C.R.

21/12/2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Quorum :	14
Présents :	23
Procurations :	2
Votants :	25

Secrétaire de séance : M. Timothée LESAGE

Absents excusés : Mme Jennifer LANDEAU, avec procuration à Mme Lydie MAIGRET, M. Cédric LE BRAS avec procuration à M. Timothée LESAGE, Mme Amélie LEGOUPIL, M. Thomas LEROY.

Après l'appel des présents, Monsieur Timothée LESAGE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2020

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Le 29 juin 2020, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué un certain nombre de ses attributions au maire, à charge pour ce dernier d'informer le conseil des décisions prises dans ce cadre.

Cette délégation a été complétée en vertu d'une délibération du 9 novembre dernier.

En conformité avec l'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée des actes accomplis dans le cadre de cette délégation :

- Décision n°2020-004 en date du 18 novembre 2020 – Finances – abattement sur loyer et charges
- Dévoiement du réseau de vidéoprotection
 - HT : 711,59 €
 - TTC : 853,91 €
 - Part commune : 569,27 € (déduction faite de la participation du SDEC)
- Remplacement d'un projecteur au Forum
 - TTC : 1090,14 €
 - Part commune : 726,76 €

Monsieur le maire précise que l'abattement sur les loyers est lié à une panne de la chaudière dans les logements. La durée de la panne (11 jours) a duré suffisamment longtemps pour générer un trouble de jouissance aux occupants. Le propriétaire devant assurer une jouissance paisible aux occupants, il était nécessaire de procéder de la sorte.

Le dévoiement du réseau de vidéoprotection est lié à l'installation prochaine de l'escalier de secours de l'église.

Quant au remplacement du projecteur au Forum, celui-ci a été volé.

Monsieur le Mesle indique que le remplacement du projecteur du Forum pourrait peut-être entrer dans le 100% lumière.

Délibération n°2020-065 - Suppression d'une régie

Dans la poursuite de la présentation effectuée par Madame Dubois-Gallais lors du précédent conseil municipal, monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur la suppression de la régie « cantine, garderie, vente de livres et cautions pour la location de salles communales ».

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE**, à l'unanimité, la suppression de la régie « cantine, garderie, vente de livres et cautions pour la location de salles communales », à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **DECIDE** la suppression de l'encaisse et du fond de caisse et la fermeture du compte de dépôt prévus pour la gestion de la régie ;
- **DECIDE** la suppression de l'indemnité de responsabilité au régisseur ;

- **ABROGE**, à l'unanimité, toutes les délibérations et décisions antérieures, liées à ladite régie ;
- **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Culture : validation du règlement de la bibliothèque et annexes

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Délibération n°2020-066 – Finances - Décision modificative n°2

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour valider la décision modificative n°2.

Celle-ci concerne la section de fonctionnement.

Il s'agit de restituer à la société Distriarg, 36.264,74 € de taxes sur les surfaces commerciales indûment perçus.

L'équilibre s'effectue en diminuant le chapitre des charges exceptionnelles.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
014 – 7391178 – Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	36.265 €		
67 – 678 – Autres charges exceptionnelles	- 36.265 €		
TOTAL DF	0 €	TOTAL RF	0 €

Plusieurs élus réagissent vivement concernant ce remboursement, considérant que le magasin Leclerc n'a pas souffert de la crise sanitaire et souhaitent savoir comment la commune pourrait manifester son mécontentement.

Monsieur le maire indique que la dépense (remboursement) est obligatoire et que la décision modificative n'est qu'une formalité. Voter contre la décision modificative serait contreproductif.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°2 ;
- **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020-067 – Convention de mise à disposition de personnel au profit de la communauté de communes Val ès dunes

Monsieur le Maire présente le projet de convention à proposer au conseil communautaire au sujet de la participation financière due par la communauté de communes Val ès dunes pour les moyens matériels et humains mis à sa disposition par la ville d'Argences, au titre de l'exercice 2020.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ladite convention qui s'élève à 257,44 €, représentant 8 heures de travail pour 2 agents à raison de 16,09 €/heure.

Monsieur le maire indique que le faible montant de la convention s'explique par l'absence d'évènements cette année et qu'il n'y a pas eu de travaux exécutés pour le compte de la communauté de communes.

Madame Isabel demande si le ménage est compris car, à défaut, il y aura lieu de l'ajouter les prochaines années. Toutefois, il n'y aura pas de cérémonie des vœux en 2021 et il y a peu de chance que les vœux continuent d'être organisés à la mairie d'Argences les années suivantes.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **AUTORISE monsieur le maire, à l'unanimité, à signer ladite convention ;**
- **DONNE POUVOIR à monsieur le maire, à l'unanimité, pour signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Questions diverses

- Protocole sanitaire renforcé

Monsieur Vilalte-Heuzé attire l'attention du conseil municipal sur le non-respect du protocole sanitaire renforcé par au moins deux magasins importants de la commune.

Il souhaite savoir ce que monsieur le maire compte faire (courrier, contrôle par la police municipale,...).

Monsieur le maire s'étonne de ces propos car il pense que les gendarmes font des contrôles réguliers de cette conformité par rapport au protocole.

Il propose toutefois de prendre contact avec la gendarmerie pour le vérifier.

- Illuminations

Monsieur Lesage indique que les illuminations sont très jolies.

Il regrette toutefois que celle en face de l'école Sainte Marie ne fonctionne pas.

Monsieur Renouf indique, qu'en effet, celle-ci est en panne et va être remplacée très prochainement.

Séance levée à 20 heures 45.